

Communiqué du 15 janvier 2009

## **10 propositions pour une révision ambitieuse de la loi sur l'affichage publicitaire**

**A Paris, le janvier 2009** – L'association Résistance à l'agression publicitaire se réjouit d'apprendre la révision de la loi de 1979 sur l'affichage publicitaire qu'elle préconise depuis si longtemps. Mais, il ne faudrait pas que ce futur chantier législatif se contente seulement de démocratiser la procédure d'élaboration des règlements locaux de publicité et de décentraliser le pouvoir de police au seul maire (compétence qu'il possède déjà !). Il ne s'agirait que de mesurètes ayant un intérêt très relatif vu la situation catastrophique de la France en matière d'affichage publicitaire et les lois radicales adoptées dans certains pays<sup>1</sup>.

En effet, la France est réputée pour être la mauvaise élève de l'Europe, voire du monde, en matière de pollution visuelle par l'affichage. Rien de surprenant ! L'affichage publicitaire représente en France 12,5 % des dépenses des publicitaires, mettant notre pays au premier rang mondial pour ce média (4 % aux USA, 3,4 % en Allemagne). Or, la publicité qui prend une part croissante dans nos sociétés suscite des réactions de plus en plus négatives de la part de nos concitoyens.<sup>2</sup>

A l'instar des initiatives prises dans certaines villes qui bannissent les panneaux publicitaires de leurs villes pour des raisons esthétiques et d'amélioration du cadre de vie (Sao Paulo, Le Vermont, Le Maine, Hawaï, l'Alaska ou Bergen), nous proposons que la loi française qui doit être modifiée d'ici mars prochain, prenne à bras le corps ce problème.

Notre association, une des pionnières de l'antipublicité<sup>3</sup>, forte de son expérience et de sa connaissance du terrain, a adressé à la Ministre, ses 10 propositions de modification de la loi du 29 décembre 1979, relative à la publicité, les enseignes et les pré enseignes ; 10 propositions pour lutter contre cette pollution visuelle, contre la privatisation de l'espace public, pour protéger les enfants et les écoles, pour lutter contre le gaspillage énergétique et la pollution des dispositifs publicitaires et pour retrouver la beauté des villes et reconquérir les espaces péri-rubains.

### **Contacts**

**Charlotte Nenner, Présidente de R.A.P. : 06 22 73 08 73**

**Laure Nicolas, Administratrice de R.A.P (spécialiste sur l'affichage): 03 22 47 37 59**

---

<sup>1</sup> Sao Paulo a pris des mesures radicales en bannissant toute forme d'affichage (panneaux, publicités sur les voitures de taxi et même distribution de tract) via la loi « Cidade limpa ».

<sup>2</sup> Selon un récent sondage Ipsos datant du 13 novembre 2007, 79% des français jugent la publicité envahissante et 58% agressive.

<sup>3</sup> [www.antipub.org](http://www.antipub.org)